

Élection du Président ou de la Présidente de l'Université Paris-Saclay

Appel à candidatures

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 8 des statuts ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay adopté par délibération du Conseil d'administration le 3 octobre 2020 notamment les articles 21 à 23 ;

**L'élection du président ou de la présidente de l'Université Paris-Saclay aura lieu
le vendredi 1^{er} mars 2024.**

Selon l'article 8 des statuts de l'université, « *Le président de l'université Paris-Saclay est élu par le conseil d'administration, à la majorité absolue de ses membres en exercice, parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs, maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité (...)* La durée du mandat de président est de quatre ans, renouvelable une fois. Les fonctions de président sont incompatibles avec celles de membre élu du conseil académique, de directeur de composante, d'établissement-composante ou de toute autre structure interne de l'université Paris-Saclay et avec toute autre fonction exécutive, comme celles de dirigeant exécutif de tout établissement public. ».

**Si vous souhaitez être candidat(e) à la présidence de l'Université Paris-Saclay , il vous appartient de
faire acte de candidature
avant le mercredi 14 février 2024, à 17 heures 00, heure de Paris.**

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les documents suivants :

- une déclaration de candidature dûment remplie et signée, selon le modèle joint au présent appel à candidatures ;
- la copie du document attestant de la qualité du candidat au regard des conditions de candidature posées par l'article 8 des statuts ;
- un curriculum vitae n'excédant pas deux pages (format A4) ;
- une profession de foi n'excédant pas 10 pages (format A4) précisant le projet du candidat ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;

Les dossiers de candidatures :

doivent être déposées à l'attention de la Directrice générale des services

☞ soit par dépôt sur place, à l'adresse suivante :

**Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Bâtiment 209 G Avenue Dominique Cassini
91400 ORSAY**

☞ soit par envoi numérique à l'adresse suivante :

elections.daji@universite-paris-saclay.fr

Tél. : 01 69 15 81 66

Préalablement au vote par les membres du conseil d'administration, chaque candidat/e éligible présentera sa candidature lors d'une intervention de dix minutes maximum devant les membres du Conseil d'administration. A la suite de chaque présentation, un échange avec les membres du Conseil d'administration pourra avoir lieu pendant une durée de vingt minutes.

Estelle IACONA

Présidente de l'Université Paris-Saclay

